

Nos références : COM035071 du 14/03/2022
Compte client : 05900944
Vos références : CDE DEV0181075-4 - CREPS PACA

Adresse de livraison

SI CONTACT
400 rue Pierre Berthier
ZI LES MILLES
13797 Aix en Provence Cedex 3
France

Adresse de facturation

SI CONTACT
400 rue Pierre Berthier
ZI LES MILLES
13797 Aix en Provence Cedex 3
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

**Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.**

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
BL N° 69180 du 19/05/2022					
NEC ME383W	Vidéo projecteur 3LCD 3800 ANSI lumens WXGA (1280 x 800) 16:10 LAN business N° Série : 1Z40003LD	1	535,00	535,00	1
APART SDQ5PIR-W	Enceinte active (+ passive) 5.25" / 2x30W, RS232, avec telecommande IR, blanches N° Série : 2101-1804	1	118,30	118,30	1
OR MPP08B1150240	Ecran manuel Super Gear PRO 16/10 150x240 cm - toile blanc mat N° Série : 0220796	1	141,12	141,12	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	245,00	245,00	1
DEPLACEMENT Z3	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z3	1	80,00	80,00	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	1 119,42 €
1	20,00	1 119,42	223,88	Total TVA	223,88 €
Conditions de règlement : Echéance : 31/07/2022				Total TTC	1 343,30 €
Virement à 45 jours fin de mois				Devise : EUR	Page 1/1

Domiciliation DWPRO :
SOCIETE GENERALE
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)